

Déclaration liminaire de SUD éducation 44 CDEN du 18 décembre

Des écoles orphelines de notre département se sont mobilisées le 14 novembre pour être intégrées au réseau d'éducation prioritaire. Pour certaines, ce combat dure depuis de nombreuses années. On pense en particulier à l'école Nelson Mandela à Saint-Herblain mais aussi aux écoles de la Beaujoire, des Batignolles et de Maison Neuve à Nantes. A Saint-Nazaire, les écoles Jules Ferry, Jean Zay ou encore Gambetta sont concernées. Dans le Castel Brillantais aussi de nombreuses écoles souffrent du manque de moyens.

En Loire-Atlantique, ce sont 48 écoles qui ne sont pas rattachées au réseau de l'éducation prioritaire alors que leur IPS (Indice de Positionnement Social) est en-dessous d'écoles qui sont intégrées à ce réseau.

Toutes ces écoles ont besoin d'obtenir des moyens supplémentaires, compte tenu des difficultés d'enseignement du profil du public accueilli. Elles bénéficient du soutien unitaire des acteurs politiques et institutionnels locaux.

Des solutions temporaires ont été trouvées, comme la mise en place des CLA mais ces dispositifs ne sauraient nous satisfaire. En effet, les moyens octroyés sont différents d'une école à une autre, sans transparence sur les choix qui sont faits. Dans une école, des enseignant-es surnuméraires peuvent être recrutés mais pas dans l'école voisine par exemple. De plus, ces moyens supplémentaires diminuent d'année en année. Par manque de remplaçant-es par exemple, de plus en plus de journées de concertations sont annulées.

Nous profitons de cette instance dans laquelle sont présent-es des élu-es, des parents d'élèves pour les appeler à rejoindre le collectif qui s'est créé pour défendre ces écoles et interpeler la rectrice qui peut décider du rattachement d'une école au réseau d'éducation prioritaire. De nombreuses mairies sont concernées par ce manque de moyen et il est temps de faire valoir le droit des enfants à une éducation de qualité.

Nous souhaitions également parler à nouveau d'inclusion. Lors de notre dernière rencontre, vous aviez assuré que sur l'inclusion, ça avançait. Le vendredi 28 novembre, nos organisations (CGT Educ'action, SNUDI-FO, SUD Éducation et SNUIPP-FSU) ont été reçues à la DSDEN pour une audience que nous avions sollicitée auprès du DASEN afin d'évoquer les nombreuses difficultés auxquelles sont confronté.es les AESH dans l'organisation et les conditions de leur travail.

Nous avons insisté sur les points suivants :

- Le manque d'attractivité du métier en raison du salaire souvent au niveau du seuil de pauvreté, du temps partiel contraint, de la situation de contractuel. Nous revendiquons un statut de fonctionnaire de catégorie B, avec reconnaissance d'un temps plein à 24h d'accompagnement.
- Le manque de formation face à des situations extrêmement variées selon le type d'établissement (maternelle, élémentaire ou secondaire) et les besoins des élèves.
- Le développement de l'accompagnement mutualisé qui empêche de réaliser un travail de qualité : comment accompagner correctement un enfant quand on ne le voit que 2 ou 3h par semaine ?
- Les changements incessants de fiches de poste, parfois sans consultation des AESH.
- L'autonomie accordée aux PIAL qui permet dans de nombreux endroits une gestion chaotique et des règles très variables d'un PIAL à un autre.

Disons le simplement : cette audience ne nous a pas apporté satisfaction. Nous regrettons d'abord que le DASEN que nous avions demandé à rencontrer n'ait pas été présent, et cette absence ne dément pas le manque de considération ressenti par les AESH.

Ensuite, nous n'avons eu aucune véritable réponse aux problèmes présentés et notamment sur la mutualisation des AESH. Il est facile de se féliciter d'avoir 80% des élèves notifiés accompagnés sans dire qu'ils et elles ne sont accompagnés que 2 ou 3h par semaine ! Cette situation, on le sait, cause énormément de souffrance pour les enfants comme pour les personnels.

La seule chose qu'a promis l'administration lors de cette audience est l'expérimentation d'une petite brigade d'AESH remplaçant.es pour des absences prolongées, uniquement à Nantes. La possibilité d'être remplacé.e est une demande de longue date des AESH, nous demandons que tous les moyens soient mis pour déployer de tels dispositifs à plus grande échelle rapidement.

Nous voulons enfin nous exprimer sur la situation du collège Chantenay à Nantes où les personnels comme les enfants vivent une situation inacceptable qui révèle des difficultés rencontrées par la plupart des collèges de notre département.

Comme pour la question de l'inclusion, le problème est lié au statut des personnel et au manque de moyen. En effet, les personnels AED ne sont pas remplacés lorsqu'ils et elles sont absent-es, ce qui amène à des situations extrêmement dégradées : 2 AED pour 800 élèves à Chantenay la semaine dernière.

Il faut dire que même lorsque l'effectif est complet, il est insuffisant. Un-e AED pour 140 élèves, on voit bien que cela ne peut pas tenir et que la moindre perturbation peut mettre l'établissement en situation de fragilité. Cela empêche également les AED d'assurer un certain nombre de missions au service des élèves comme la gestion du foyer des élèves, la mise en place d'ateliers sur le temps de midi, la participation à l'aide aux devoirs... Les AED dans ces conditions ne sont plus que des surveillant-e et plus des assistant-es d'éducation.

Nous demandons comme pour les AESH, la création d'un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AED et un corps de remplaçant-es. Il faut également qu'un taux d'encadrement raisonnable soit respecté dans tous les établissements.